

Session
2024-2025



NUTRIGUIDE

MODULE 1

« Conseiller en nutrition »

Atlantic-Challenges – Statera Concordia
31 rue des Terriers, 17220 SAINT VIVIEN
SIRET : 512.619.610.00045



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION -----	3
PREREQUIS-----	4
EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION-----	4
DUREE-----	4
DELAIS ET MODALITES -----	4
POSITIONNEMENT -----	4
INFRASTRUCTURE -----	6
TARIFS-----	6
ACCESSIBILITE HANDICAPES-----	7
PROGRAMME-----	7



1-PRESENTATION DE LA FORMATION

Cette formation représente le premier module du nutri-guide qui englobe :

- Le conseiller en nutrition
- Le conseiller en perte de poids
- Le conseiller sportif

1.1-Objectif de la formation « conseiller en nutrition »

Etablir un entretien, tests et mesures préliminaires avec le consultant afin d'ajuster et coordonner ses besoins et ses habitudes alimentaires avec son mode de vie.

Conseiller et sensibiliser sur les règles d'une alimentation saine et équilibrer

Proposer un protocole de conseils personnalisés

Accompagner ses clients dans leur quête de bien-être vers des naturopathes, des réflexologues ou des aromathérapeutes

Orienter, vers un diététicien ou médecin nutritionniste, ceux dont l'état de santé nécessite une précaution alimentaire particulière (régime spécifiques, etc...).

Il est ouvert à tout public adulte qui souhaite s'inscrire en :

- ✚ candidature individuelle
- ✚ formation continue.
- ✚ L'OF peut accueillir des candidats qui souhaite suivre seulement une partie de la formation.

Les modules de formation sont dispensés par les formateurs de l'organisme de formation, des professionnels extérieurs sollicités en raison de leurs compétences.

1.2-Où le conseiller en nutrition exerce-t-il ?

Dans la limite des cadres réglementaires, le conseiller nutrition exerce :

- ✚ Dans un magasin de produits diététiques et bio.
- ✚ Un centre culturel ou sportif.
- ✚ Un centre de santé, de bien être ou de remise en forme.
- ✚ Il peut également exercer son activité en libéral.

Les débouchés sont nombreux.

1.3-Qualités d'un conseiller en nutrition

- ✚ Être en contact avec ses clients.
- ✚ Être rigoureux, observateur, patient et à l'écoute.
- ✚ Avoir un sens de la pédagogie pour pouvoir expliquer les règles alimentaires à suivre.
- ✚ Être doté d'un bon sens de la diplomatie et de l'éthique.
- ✚ Disposer de bonnes qualités relationnelles

1.4-Les intervenants

Qualités	Qualifications	Expérience professionnelle
Christophe CORTIULA Gérant STATERA	Formateur D.U. des Activités Physiques préventives à titres thérapeutiques Conseiller en nutrition	16 ans
Dominique CORTIULA Coordonnateur de formation	BEES.2 HACUMESE Entraîneur et préparateur physique	38 ans
Camille FIRKOWSKY Intervenante extérieure	Diététicienne DE	12 ans
Aurélié BOUYER Intervenante extérieure	BPJEPS AGFF Conseillère en Nutrition	3 ans



1.5-Contacts

- + **Gérant** : Christophe CORTIULA -07.89.51.28.34 – contact@atlantic-challenges.fr
- + **Coordonnateur** : Dominique CORTIULA - 06.18.92.91.96 – dominique.cortiula@orange.fr
- + **Site internet** : www.atlantic-challenges.fr

2 – PREREQUIS

- + Avoir 18 ans révolus
- + Justifier d'un projet professionnel (lettre de motivation)

3 – EVALUATION ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- + Tests de connaissances à l'issue de chaque semaine de formation (QCM - Questionnaire à Choix Multiples)
- + Examen écrit (2heures)
- + Réalisation d'un dossier (qui servira de support à l'épreuve d'entretien)
- + Entretien
- + Attestation de fin de formation (non diplômés)
- + Certification professionnelle pour titulaire diplôme

4 - DUREE

Parcours complet de la formation (dates extrêmes) **du 7 décembre au 29 mars 2025**

11 matinées ; 1 jours de formation et 1 jour d'évaluation

11 jours : 3.5 heures/jours

1 jour : 4.5 heures (entrée en formation)

1 jour : 3 heures (examen)

1 jour : 2 heures (rattrapage)

Total 48 heures

5 –DELAIS ET MODALITES D'ACCES

5 - DELAIS

5.1 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 06 décembre 2024

Chaque postulant qui désire s'inscrire doit impérativement retirer un dossier de candidature accessible :

- + sur le site de l'organisme de formation : <http://www.atlantic-challenges.fr>
- + sur demande : - au siège sociale ou par courrier : **31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN.**
- + par Email : contact@atlantic-challenges.fr

5.2 -ENTREE EN FORMATION

L'entrée en formation aura lieu **le samedi 07 décembre 2024 à 08H00** au centre de formation Atlantic-Challenges au sis 31 rue des Terriers 17220 Saint Vivien.



STATERA, 31 rue des terriers
17220 SAINT VIVIEN
FRANCE

TELEPHONE: 07.89.51.28.34
E-MAIL: Contact@atlantic-challenges.fr
SITE WEB: www.atlantic-challenges.fr



5.3 -MODALITES

GENERALITES

-Responsable de la formation La formation est placée sous la responsabilité du coordonnateur.

-La gestion administrative est assurée par le secrétariat d'Atlantic-Challenges.

-L'équipe pédagogique est mise en place par le coordonnateur. Ces derniers sont prioritairement choisis parmi les formateurs de l'organisme de formation. Toutefois, des intervenants extérieurs peuvent être intégrés à l'équipe enseignante en raison de leurs compétences particulières.

-Le programme pédagogique est mis en œuvre par le coordonnateur qui a le devoir d'en assurer la cohérence et qui agit en collaboration étroite avec les intervenants.

Dans le temps de la formation les bénéficiaires disposeront des ressources matérielles, pédagogiques et documentaires de l'organisme de formation.

5.4.HORAIRE

HORAIRES JOURNALIERS EN CENTRE DE FORMATION		
JOURS	MATIN	
Samedi	09h00 à 12h30	

Nota : Le premier jour de la formation l'heure d'entrée est fixée à 08H00

5.5 -RYTHME DE LA FORMATION

Voir *planning de la formation* en **ANNEXE**

6 - POSITIONNEMENT
SAMEDI 07 DECEMBRE 2024

Lieu : *Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).*

Permet la prise en compte des acquis, les allègements de formation et l'individualisation des parcours.

Le positionnement consistera à :

- A) - Situer le candidat au regard du référentiel de la formation.
- B) - Individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire.
- C) - Renforcer l'implication du stagiaire dans sa formation.

Le positionnement s'effectue en plusieurs temps :

- Etude du dossier par l'équipe de formation
- Renseigner un dossier d'auto-évaluation
- Entretien individuel

A l'issue de ces temps, un parcours individualisé sera proposé et négocié avec le candidat. Le parcours individualisé de formation, tenant compte des acquis d'expérience, du projet professionnel, des contraintes et des besoins individuels, précisera, pour chaque candidat, les temps de formation, les objectifs pédagogiques, les modalités d'apprentissage.



7 - INFRASTRUCTURE

Le Bâtiment, dans lequel se déroule la formation, fait 500 m2 au sol. Il est classé ERP (Etablissement recevant du public) de catégorie 5. Il est accessible aux bénéficiaires à mobilité réduite.

Déjeuners

- Le complexe possède un espace de détente et de convivialité comprenant 2 réfrigérateurs, 2 micro-ondes, tables, chaises, pour repas emportés – sandwich...
- Restauration rapide (CALICO) au magasin INTERMARCHE situé à 200 mètres du complexe sportif

Logements

Possibilité de loger « chez l'habitant »

Infrastructures secours/médicales

Centre de secours : 1 centre de secours (pompiers) à Châtelailon-Plage

Installations médicales : 1 pôle médical et paramédical à 50 mètres du centre de formation

Moyens pédagogiques

Tableau blanc interactif

Tableau blanc, vidéo projecteur,

Documentation dématérialisée

Plateforme numérique (partage des documents et informations diverses)

8 – TARIFS PUBLICS

Formation complémentaire			
Formation	25 € TTC / H	48 H X 25€	1200 €

Nota : Organisme de formation professionnelle exonéré de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

9 - TAUX, REUSSITES, ECHECS, SATISFACTION

9.1 – TAUX DES REUSSITES ET ECHECS

FORMATIONS	ECHECS	REUSSITES
NG-1 – Session 2020-2021	33%	67%
NG-2 – Session 2021-2022	0%	100%
NG-3 – Session 2022-2023	38%	62%
NG- 5 – Session 2023-2024	0%	100%

FORMATIONS	NOTE/10
NG-1 – Session 2020-2021	8/10
NG-2 – Session 2021-2022	8 / 10
NG-3 – Session 2022-2023	7.2 /10
NG- 5 – Session 2023-2024	7.5 / 10

9.2 – NOTE GLOBALE DE
 SATISFACTION

10 - ACCESSIBILITE DES BENEFICIAIRES EN SITUATION DE HANDICAPES

Conformément à l'Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail l'organisme de

formation :

- Est un bâtiment ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Accueille les personnes handicapées en formation sans discrimination
- Garantit l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

11 – PROGRAMME

MODULE 1

CONSEILLER EN NUTRITION

Réglementation

Les besoins et dépenses énergétiques

- ✚ Balance énergétique
- ✚ Métabolisme de base
- ✚ Dépenses énergétiques journalières

Les nutriments

- ✚ Rôles
- ✚ Macro et micronutriments
- ✚ Catégories d'aliments

L'appareil digestif

- ✚ Appareil digestif
- ✚ Spécificité de la digestion
- ✚ Prébiotiques et probiotiques

Composition d'un repas équilibré

- ✚ Les différents repas
- ✚ Pyramide alimentaire
- ✚ Idées reçues sur l'alimentation

Les compléments



S.A.R.L ATLANTIC-CHALLENGES

SIRET : 880.297.262.00011

N° déclaration d'activité : 75170255217

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

L'Hydratation

-  Répartition de l'eau dans l'organisme
-  Besoins en eau
-  Sources
-  Intérêt de l'eau pour l'activité physique



STATERA, 31 rue des terriers
17220 SAINT VIVIEN
FRANCE

TELEPHONE: 07.89.51.28.34
E-MAIL: Contact@atlantic-challenges.fr
SITE WEB: www.atlantic-challenges.fr